



RANDONNÉE PÉDESTRE

PROCÉDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN. (Sortie) • Circulaire n°92-196 du 03/07/92 (B.O. 29 du 26/07/92).(Intervenants extérieurs)
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> • Du directeur d'école. • Des propriétaires, si passage sur des terrains privés.
Information	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. (cf. fiche I-13)</i> • Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d'école. • Information de l'IEN.
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'assurance des accompagnateurs, lors d'une sortie régulière. • Prévoir l'assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.
Test	
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • A l'école maternelle ou à l'école élémentaire comprenant au moins une section infantine : L'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8. • A l'école élémentaire : L'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12.
Qualification	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité ; il est assisté par un intervenant extérieur dûment agréé par la directrice académique des services de l'éducation nationale et autorisé par le directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenants rémunérés : (cf. fiche A-152) BEESAPT. Brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre. BAPAAT technique de randonnée pédestre. E.T.A.P.S. • Intervenants bénévoles : (cf. fiche A-153) Reconnaissance de compétence dans l'activité.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du code de la route.



RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

C1	
C2	
C3	

Lieux d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Les sorties sont organisées sur des parcours adaptés au niveau de pratique des enfants (longueur, dénivelée,...). • L'activité ne se déroule que sur des itinéraires préalablement reconnus.
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue vestimentaire adaptée à la nature et à l'état du terrain (vêtements de pluie, chaussures). • 1 sac à dos léger par groupe d'enfants. • Prévoir boissons et aliments énergétiques. • Matériel pédagogique possible : carte, planchette, chemise plastique, crayon, sac...
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'itinéraire peu de temps avant la sortie. • Prévoir un itinéraire de substitution. • Exclure les routes dangereuses. • Prévoir un accès facile à des points de secours et d'alerte. • Prévoir les n° de téléphone d'urgence et de l'école (carte téléphonique, pièces de monnaie, téléphone portable recommandé). • Se renseigner sur les prévisions météorologiques (annulation possible). • Prévoir 1 trousse de secours. • Prévoir un véhicule accompagnateur à des endroits adéquats, pour intervenir rapidement.
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants encadrés par le maître avec l'aide de parents. • Enfants en groupes autonomes de 3 ou 4 élèves, échelonnés dans le temps suivant les consignes d'une feuille de route (itinéraire, distance, temps, étapes...). • Prévoir des regroupements réguliers à des endroits reconnus le permettant.
Remarques	
Documentation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Revue E.P.S. • Revue E.P.S.1 (n°69). • La sécurité routière à l'école élémentaire. C1-C2-C3 MEN.
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.